

LE FEUILLET

Bulletin d'information des habitants de la vallée de Saurat

E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr

N°7 - Juin 2011

EDITORIAL

L'été arrive ; même s'il est vrai que, de fait, il a commencé depuis près de deux mois et avec lui les animations riches et variées que les nombreuses associations de la commune mettent en place pour le plus grand plaisir des résidents et des vacanciers. Le projet de créer un nouveau «quartier» sur la zone de Lagardelle avance. Les parcelles nécessaires à la création de la voirie sont en cours d'acquisition ; le premier permis de construire sur cette zone est déposé.

L'aménagement de la sortie ouest (sortie col de Port) va commencer : l'entrée du village sera sécurisée, l'accès à la route de l'Ubac sera amélioré, des places de stationnement créées, un embellissement paysager mis en place.

La rue Albert Sans va recevoir une couche de revêtement goudronné. L'école sera encore bénéficiaire de travaux : rénovation de la troisième classe.

Alors, permettez-moi de vous faire quelques recommandations pour que notre village soit le plus accueillant possible :

- ne sortez les sacs jaunes que le dimanche soir afin que le SMECTOM les enlève le lundi matin,
- ne jetez rien dans les containers sans l'avoir au préalable enfermé dans un sac plastique,
- appelez le SMECTOM pour définir à l'avance le jour où il viendra enlever les déchets verts ou les encombrants dont vous souhaitez vous débarrasser, et ne sortez ceux-ci que la veille au soir,
- faites attention à ne pas laisser vos chiens divaguer et pensez à enlever les salissures qu'ils laissent sur le trottoir lorsque vous les promenez,
- profitez bien des fêtes et pensez que si chacun d'entre nous a des droits, nous avons aussi des devoirs.
- pour les bouteilles d'eau potable : les jours fériés, en dehors des jours de distribution habituels à la mairie, en cas de rupture de stock, de l'eau potable est à votre disposition aux fontaines publiques des places de la Rende et des Tilleuls.

Ainsi, avec votre concours et notre volontarisme, notre village sera toujours plus agréable à vivre.

Bonnes vacances.

Le Maire

Section de commune

Le compte rendu de gestion par la mairie des biens de la section de commune de Prat Communal (église et presbytère) sera présenté cet été, au mois d'août. La date exacte sera communiquée aux intéressés par voie d'affichage. ■

ANNIVERSAIRE

Juillet 2001, juillet 2011... 31 numéros et 10 ans déjà ! A cet âge là, certains ont déjà la grosse tête ! «La Feuille» pour sa part a su garder les pieds sur terre et ses parents (l'équipe municipale) lui ont donné un petit frère «Le Feuillet». Les rubriques et le nombre de pages ont augmenté ; la mise en page et la maquette ont évolué... Vous les attendez ; ils viennent vers vous en alternance 4 fois par an pour vous informer des projets, de l'activité publique, associative, culturelle... des habitants de la vallée de Saurat. Rendez-vous dans 10 ans ! ■



Mise en place de la TNT

Saurat passera au tout numérique le 08 novembre 2011 ! Rappelons que le conseil général a souhaité anticiper la disparition de la télévision analogique et a donc commandé une étude pour déterminer l'étendue de la couverture numérique du département.

Pour lutter contre les «zones blanches» identifiées (soit 67 communes!), un programme de couverture complémentaire a été initié en partenariat avec les intercommunalités et communes concernées.

27 sites devront ainsi être aménagés pour un volume global de travaux estimés à 1.200.000 €.



Réception avec une antenne râteau ou une antenne intérieure

Si vous recevez actuellement, sur un poste au moins, les 5 chaînes de télévision via une antenne râteau ou une antenne intérieure, vous devrez vérifier si votre installation permet de recevoir la TNT et, si nécessaire, l'adapter.

Si trois mois avant la date de passage à la télé tout numérique dans votre région, vous voyez défiler un bandeau d'information sur certains ou tous vos postes, vous devez obligatoirement les adapter pour recevoir la télévision numérique.

Comment vous équiper ?

Vous n'êtes pas obligé de changer de poste de télévision. Il suffit de raccorder chacun des postes concernés à un adaptateur TNT (ou un décodeur dans le





cas d'une souscription à une offre payante). Tous les postes vendus depuis mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Tous les postes vendus depuis 1981 sont munis d'une prise PÉritel permettant d'y brancher un adaptateur TNT ou un décodeur

A propos des aides financières

Il existe deux types d'aides financières Pour les foyers résidant dans une zone couverte par la TNT

(C'est-à-dire où les chaînes de la TNT peuvent être reçues par une antenne râteau ou intérieure) :

Une aide à l'équipement de 25 € maximum

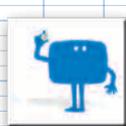
Une aide à l'antenne de 120 € maximum, accordées sous conditions de ressources, pour couvrir les frais d'équipement de votre installation (adaptateur, abonnement) ou d'adaptation/ remplacement de votre antenne.

Pour les foyers résidant dans une zone qui n'est pas couverte par la TNT

Une aide à la réception de 250€ maximum, accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (câble, satellite ou ADSL).

Les foyers résidant dans une zone théoriquement couverte en TNT mais qui, après le passage au tout numérique de leur région, ne reçoivent pas ou mal la TNT, peuvent bénéficier de l'aide dérogatoire à la réception de 250€ maximum.

Effectuez le test pour savoir si vous êtes dans une zone couverte par la TNT,



ou bien appelez le 0970 818 818

Ces aides sont accordées dans la limite d'un téléviseur par foyer, et seulement dans le cas où vous n'étiez pas déjà équipé pour recevoir la télévision numérique

Un accompagnement technique et humain pour les foyers âgés ou handicapés

Une intervention gratuite à domicile est prévue pour les personnes vulnérables face au changement technique que représente le passage à la télé tout numérique.

Qui est concerné ?

Les foyers dont les membres ont plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80% et qui reçoivent uniquement les chaînes analogiques (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) à l'aide d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure.

Vous pouvez bénéficier de cette aide à partir du moment où vous voyez défiler plusieurs fois par jour sur votre écran de télévision un bandeau d'information.

Vous pouvez vérifier que vous êtes éligible en appelant notre centre d'appels (0970 818 818).

Quel type d'aide ?

L'assistance technique c'est un professionnel qui se déplace chez vous gratuitement pour réaliser la prestation suivante :

- Information sur le passage au tout numérique
- Branchement de

l'adaptateur s'il n'est pas intégré au téléviseur ou branchement de la télévision TNT intégrée

- Recherche et réglage des nouvelles chaînes
- Formation à la recherche des nouveaux canaux des chaînes

La durée moyenne de cette intervention est d'environ 30 minutes et porte sur le réglage du téléviseur principal du foyer.

Pour bénéficier de cette aide, appelez notre centre d'appels. Nos conseillers valideront votre éligibilité et diagnostiqueront votre installation ainsi que le type de matériel dont vous disposez afin de vous assister au mieux dans votre démarche. A l'issue de votre appel, notre prestataire «TOUS AU NUMERIQUE» prendra contact avec vous et fixera la date d'intervention à votre domicile.

Attention, pour que l'intervention soit un succès, suivez bien les consignes de notre centre d'appels (0970 818 818) et munissez vous, le jour du rendez vous :

- des accessoires indispensables à la mise en service et au réglage des chaînes de la TNT si nécessaire (adaptateur, cordon, multiprises, etc...)
- des pièces justificatives de votre éligibilité (justificatif d'identité, carte d'invalidité,...)

Cette intervention à domicile est entièrement gratuite, vous n'aurez donc rien à payer le jour du passage de notre prestataire «TOUS AU NUMERIQUE».

Méfiez-vous du démarchage à domicile. En cas de doute, contactez notre centre d'appels (0970 818 818) ■

Secrétariat



Comme indiqué dans le dernier numéro de «La Feuille», c'est Mme Denise Vallé qui officie au secrétariat de mairie. La municipalité unanime a entériné ce choix lors d'un vote en conseil municipal ; le départ de l'ancienne secrétaire a nécessité son remplacement au pied levé(!) et l'expérience nous demandait de ne pas se précipiter pour lui trouver un(e) remplaçant(e) qualifié(e). Madame Vallé, contactée, a accepté d'assurer temporairement cette fonction, laissant le temps nécessaire à la recherche d'un(e) titulaire.

De plus Mme Denise Vallé a déjà effectué ce travail à la plus grande satisfaction des élus et des services administratifs de l'Etat, de la Région, du Département et connaît parfaitement les rouages et le fonctionnement de l'administration municipale. C'est donc un contrat à durée déterminée (CDD) de 25h/semaine qu'elle occupe. Nous tenions à signaler ici son attachement au service public et sa disponibilité. ■



P.L.U

Par une délibération en date du 24 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'engager une révision du PLU en vigueur sur le territoire de la commune depuis le 18/01/2009. Il fixe les grandes lignes de son développement urbain.

Un appel d'offre pour choisir un bureau d'étude qui sera amené à aider le conseil dans ses choix et à monter le dossier du PLU a été lancé en mai

2011. Les dossiers de candidatures doivent parvenir en mairie au plus tard le 30 juillet afin que le conseil municipal puisse choisir dans sa séance du 26 août le bureau d'étude qui sera retenu pour ce travail.

Le quatrième trimestre de 2011 devrait voir le lancement effectif de l'étude.

La population du territoire sera associée autant se faire que peut à la réflexion et à l'élaboration du document. Une

réunion publique informant de

l'avancé de la réflexion devrait être organisée courant 4^{ème} trimestre 2011 avec le bureau d'étude retenu.

Les demandes déjà parvenues (par écrit) à la mairie seront annexées au document de travail et analysées dans l'étude. ■



STATIONNEMENT RUE ALBERT SANS

La circulation rue Albert Sans sera mise en sens unique (comme chaque année) durant les mois de juillet et d'août période de fréquentation maximum des rues de notre village. Afin de permettre à chacun de trouver un emplacement pour se garer, il est demandé aux habitants de la rue de n'occuper qu'une



place de stationnement et d'utiliser soit leur garage, leur jardin... soit les emplacements de la place de la Rende ou des Tilleuls pour les autres véhicules des occupants de chaque maison. Un petit geste de citoyenneté pour nous permettre de partager l'espace public et de mieux vivre ensemble ! ■

S.C.O.T

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification intercommunale qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace sur un territoire donné sur le long terme (15 à 20 ans).

La loi impose que d'ici 2017, chaque espace du territoire national soit doté d'un document cadre de référence tel que le SCOT.

Il englobe toute la vallée de l'Ariège soit 98 communes réparties entre le Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées et le Pays de Foix - Haute-Ariège, empiétant

pour partie sur le territoire du PNR, pour un total de près de 80.000 habitants, soit près de la moitié de la population ariégeoise, qui se répartissent sur un axe nord-sud (de Pamiers à Tarascon) aux situations, contraintes et enjeux bien différents. L'objectif est de taille: assurer les conditions de développement de ce

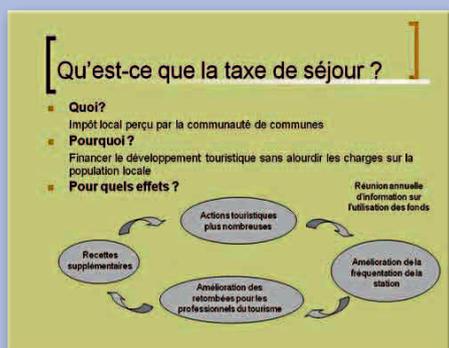


qui constitue le «*poumon*» de l'Ariège dans le respect des grands équilibres urbains / ruraux - zones de montagne / de plaine en fédérant les politiques sectorielles menées en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements et de services, d'aménagement commercial ou d'environnement en évitant la juxtaposition de projets dans un rapport de solidarité et de réciprocité territoriales.

Une approche multifonctionnelle reprise ensuite dans des documents sectoriels (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat, etc...) qui eux seront opposables au tiers et auront «*force de loi*». ■

TAXE DE SEJOUR

La commune compte de nombreux hébergements locatifs saisonniers ; il est obligatoire de déclarer cette activité en Mairie chaque année. Cela permet de collecter la taxe de séjour. ■





SMECTOM



Le Smectom du Plantaurel adapte les horaires de ses déchèteries aux besoins de ses usagers.

Ainsi, depuis le 31 mai, la déchèterie d'Arignac ouvre ses portes le mardi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Le mercredi et le jeudi, les agents accueillent les usagers de 13h30 à 18h.

La déchèterie d'Arignac est désormais fermée le lundi.

Ces horaires sont valables jusqu'au 30

octobre 2011.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Smectom du Plantaurel en appelant le 05 61 68 02 02.

RAPPEL : la collecte des ordures ménagères se fait le lundi et jeudi matin.

Vous êtes invités à composter vos déchets végétaux ou à venir les déposer à la déchèterie d'Arignac.

Les sacs jaunes sont à déposer le dimanche soir devant votre domicile ou au pied des containers à ordures.

Les imprimés décrivant les emballages recyclables que vous pouvez y déposer sont disponibles en mairie.

Les encombrants peuvent être enlevés sur demande gratuitement à 3 reprises ; au delà l'enlèvement est facturé 30€ ; la taille des nouveaux camions d'enlèvement avec grappin interdit le ramassage à certains endroits du village. Se renseigner et téléphoner au SMECTOM pour prendre rendez-vous. ■

Ecobuage

L'écobuage ou débroussaillage par le feu est une pratique agricole ancestrale utilisée dans le monde entier.

Originellement, le terme désigne le travail d'arrachage de la végétation et de la couche superficielle de l'humus au moyen d'une «écobue», outil proche de la houe, l'incinération en petits tas de ces éléments puis l'épandage des cendres sur les terrains afin de les enrichir en éléments nutritifs. Cette pratique coûteuse en main d'œuvre, a progressivement disparu au profit de la technique qui consiste à brûler directement les végétaux sur pied et qui a conservé l'appellation «d'écobuage».

Cette technique offre de multiples intérêts:

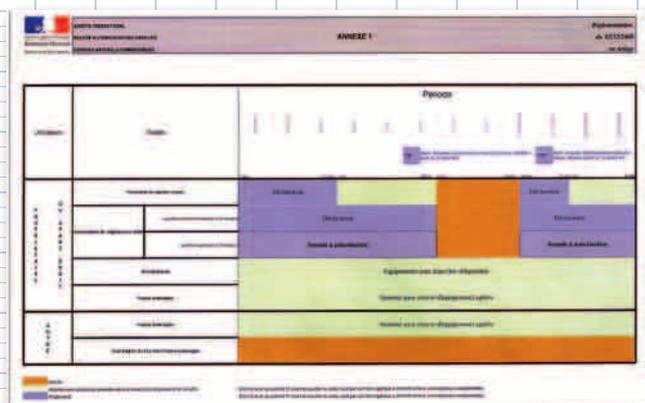
- elle permet d'éliminer les broussailles et les résidus végétaux secs qui occupent l'espace et ralentissent le démarrage des plantes herbacées au printemps,
- les cendres générées ont un effet fertilisant,
- il s'agit souvent de la seule méthode économiquement acceptable d'en-

tretien des espaces pastoraux en terrain accidenté,

- c'est une méthode efficace de diminution de la biomasse disponible en été lors des incendies,
- les études existantes indiquent que, bien dosé, l'écobuage a un effet relativement neutre sur les sols, la faune et la flore. Dans certains cas, l'effet peut même être positif notamment par la réouverture des milieux qui contribue à la biodiversité.

Elle comporte cependant certains risques:

- gêne la protection et le repeuplement du gibier, et porte atteinte au maintien de l'équilibre biologique,
- dégradation des sols,
- peut dégénérer en incendie,
- pollution par émission de dioxines et de divers goudrons,
- les apiculteurs de montagne notent une diminution de la diversité de



fleurs dans les zones écobuées.

La pratique de l'écobuage est aujourd'hui règlementée et fait l'objet d'arrêtés préfectoraux fixant les périodes d'autorisation, la procédure de déclaration préalable ainsi que les conditions de sécurité à respecter.

En ce qui concerne l'Ariège, l'arrêté préfectoral en date du 2 Décembre 2009 «relatif à l'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles», mentionne la réglementation en matière d'incinération des végétaux coupés et des végétaux sur pied et précise les sanctions et pénalités auxquelles s'exposent les contrevenants aux dispositions du présent arrêté. Vous trouverez ci-dessus un tableau récapitulatif ces prescriptions. ■

Sites nucléaires

En 1986, Il y eu le nuage de Tchernobyl qui s'est arrêté à notre frontière (dixit le ministre) ! En 2011, le tremblement de terre et le tsunami au Japon ont fortement endommagé la centrale électrique atomique de Fukushima...

Nous avons en France 19 sites produisant de l'électricité d'origine nucléaire comprenant 58 réacteurs atomiques dont les autorités nous assurent que la sécurité est assurée et que la population ne court aucun risque ! Mais savez-vous où elles sont construites ? Voici la carte de leur implantation sur le territoire national. ■

